



Les révélations du 15 septembre dans les journaux *l'Humanité* et *Politis* mettent en lumière des pratiques désastreuses au sein du groupe Astek : dossiers construits de toutes pièces servant un processus organisé et industriel de licenciements, et derrière ça une présomption de harcèlement des salariés « *licencie a coup sur* » (dixit leur directeur général).

En Île-de-France, à Rhône-Alpes, à Sud-Est, depuis plusieurs mois, des anciens salariés poursuivent leur employeur pour obtenir reconnaissance de licenciements abusifs.



Astek : des révélations qui ont fait l'effet d'une déflagration. Les salariés commencent à se mobiliser à la suite des révélations publiées mardi dans *l'Humanité*.

En quelques jours, quatre articles sont parus dans deux journaux : ***Humanité*** et ***Politis***.

- « Révélation : Comment Astek a jeté 200 de ses informaticiens à la corbeille », *L'Humanité* <http://www.humanite.fr/revelations-comment-astek-jete-200-de-ses-informaticiens-la-corbeille-583837>
- « Astek Les actionnaires octroient une prime au licencié », *L'Humanité*, 15/09/2015 <http://www.humanite.fr/astek-les-actionnaires-octroient-une-prime-au-licencie-583818>
- « Virés sur un mode industriel », *Politis*, 15/09/2015 <http://www.politis.fr/Vires-sur-un-mode-industriel,32360.html>
- « Astek : des révélations qui ont fait l'effet d'une déflagration », *L'Humanité*, 17/09/2015 <http://www.humanite.fr/astek-des-revelations-qui-ont-fait-leffet-dune-deflagration-584126>

N.B. Les journaux papier *l'Humanité* des 15 et 17 septembre, et le journal *Politis* du 17 en parlent.

Les versions scannées sont ou seront rapidement disponibles sur notre blog : <http://sudastek.free.fr/blog/index.php?pages/Echos-Medias>

Que nous apprennent ces actualités ?

Si ces mails semblent concerner principalement Astek Sud-Est, il ne faut surtout pas s'arrêter là. D'après les pièces mises à disposition, dès le « *STEP 1* » des entretiens préalables, les entités de support et de direction du groupe sont informées : le **dirigeant du groupe**, et le **service juridique**.

Les échanges sont explicites : on prépare des séries d'EPL sans connaissance ni des salariés et ni de griefs contre eux. Plus que tout, la décision est déjà prise alors même que l'entretien n'a pas eu lieu.

De : PLATANO [mailto:fplatano@wanadoo.fr]

Envoyé : vendredi 17 janvier 2014 11:00

À : ~~Christophe Delprat~~; ~~Christophe Delprat~~

Objet : Merci de me confirmer que vous me donnez aujourd'hui les estimations de EPL et les planning pour les gars suivants

~~Christophe Delprat~~ ~~Christophe Delprat~~
~~Christophe Delprat~~ ~~Christophe Delprat~~

ceux là sont licenciés à coup sur
merci de me donner ces éléments pour ces 6 personnes

De : Djelaibia Redha [mailto:rdjelaibia@astek.fr]

Envoyé : mardi 21 janvier 2014 16:37

À : 'Franck Platano'; [redacted], [redacted]

Objet : Candidats au CHSCT non désignés

Franck, [redacted]

Voici les derniers candidats au CHSCT de SE qui n'ont pas été désignés.

Ils risquent de se représenter aux nouvelles élections de février 2014.

Faut-il prochainement les sortir ? Si oui il faut anticiper maintenant.

Pire, le service juridique mène une *veille vigilante* au sein du groupe et n'hésite pas à proposer, à l'approche des élections professionnelles, de « *sortir* » des personnes qui pourraient candidater !

Ces pratiques honteuses sont cautionnées et organisées par les direction du groupe et locale.

Et après ?

- En 2013, suite à de manifestations inédites à Astek, la direction a décidé de réprimer le mouvement social en convoquant des représentants du personnels à des EPL, avant de les attaquer au pénal.
- En 2014, suite à l'expertise CATEIS, la direction décidait de « clarifier des procédures ».
- En 2015, quelques aménagements sont faits dans l'organisation sans remettre en cause les pratiques existantes. Suite à ces révélations accablantes, que fera-t-elle ?

Les instances de représentation du personnel étant directement concernées par ces révélations ; nul doute qu'elles vont agir rapidement pour obtenir des réponses et envisager des suites.

Notre syndicat fournira prochainement, lui aussi, une analyse de ces informations et des actions que nous comptons entreprendre.

Une actualité nationale ? « lanceurs d'alertes » et « secret des affaires »

Le public a entendu parler des cas Snowden, Manning, Assange... et de la répression que rencontrent les « lanceurs d'alertes ». En ce moment, au niveau européen, sont débattus des projets de loi concernant d'une part les « lanceurs d'alerte », et d'autre part le « secret des affaires ».

Actuellement, seuls sont protégés les salariés du privé signalant des faits de corruption ou de risque grave pour la santé publique ou l'environnement. Enfin, les recours à la presse ne sont légalement couverts que lorsqu'un salarié est « témoin de crimes et délits dans l'exercice de son travail ».

Récemment, un journal titrait « *Atos envoie ses salariés indésirables au placard* » ⁽¹⁾

Solidaires Informatique soutient pleinement toutes les personnes ayant contribué à informer le grand public de ces faits honteux.

Jeudi 17 septembre 2015

1 [« Atos envoie ses salariés indésirables au placard »](#) (07 août 2015, Michaël Hajdenberg, Mediapart)